

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Direction du Développement de l'Economie Régionale
Service "Enseignement Supérieur – Technologies - Recherche"
Service "Initiatives Economiques et Développement des Entreprises"**

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PROJETS RECHERCHE FINALISEE – ANNEE 2006

En complément du soutien aux opérations lourdes de recherche inscrites au Contrat de Plan Etat-Région 2000/2006 et au dispositif de conventions d'objectifs pluriannuelles, la Région a lancé depuis l'année 2004 un appel à projets thématiques, afin de favoriser la mise en œuvre de projets inter institutionnels, inter disciplinaires et le cas échéant inter régionaux qui ont des difficultés à émerger dans le cadre des autres dispositifs de financement existants.

Le contexte scientifique et technologique régional actuel lié aux premières réflexions des schémas régionaux initiées par la Région (schéma régional de développement économique, schéma régional de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche), à la labellisation de 7 pôles de compétitivité en région ainsi qu'à la mise en place de projets de recherche structurants (cancéropôle, génopôle, ITER,..) conduit la Région à faire évoluer ce dispositif existant depuis 2004 et à lancer en 2006 deux appels à projets :

- ***un appel à projets ouverts*** destiné à favoriser des projets innovants associant plusieurs laboratoires de recherche
- ***un appel à projets recherche finalisée*** centré sur les pôles de compétitivité et les projets structurants (cancéropôle, génopôle, ITER...) et présentant à ce titre un lien étroit avec le tissu industriel et/ou socio-économique.

Le présent document concerne l'appel à projets recherche finalisée

1- Orientations prioritaires

Il s'agit par cet appel à projets de soutenir des opérations de recherche s'appuyant sur la diversité institutionnelle et thématique du potentiel régional et reposant sur les grands principes suivants:

- ***fédérer les laboratoires de recherche*** de Provence Alpes Côte d'Azur pour renforcer la lisibilité du potentiel scientifique dans des domaines stratégiques pour le développement régional;
- ***favoriser le rapprochement*** des laboratoires de recherche avec le monde économique, social et de la santé régional ainsi que le transfert des résultats vers les secteurs utilisateurs dans les domaines suivants :
 - *Solutions Communicantes Sécurisées*
 - *Mer et développement durable*
 - *Optique, photonique et imagerie*
 - *Fruits et légumes*
 - *Energie*
 - *Parfums, arômes, senteurs, saveurs*
 - *Risques*
 - *Oncologie en lien avec le cancérpôle*
 - *Génie biologique en lien avec la génopôle et/ou ORPHEME*
- ***renforcer la place transversale*** des sciences économiques, humaines, sociales et juridiques dans le dispositif de Recherche & Développement régional.

2- Bénéficiaires

2-1- Tout organisme public de recherche et d'enseignement supérieur implanté en Provence Alpes Côte d'Azur (Université, EPST, EPIC, Ecoles ...) développant un projet recherche s'inscrivant dans les pôles de compétitivité, le cancérpôle ou la génopôle.

Le cas échéant un maître d'ouvrage unique pourra être désigné par l'ensemble des partenaires du projet pour en assurer la gestion financière et administrative.

2-2- Toute entreprise régionale participant activement en partenariat avec un/des laboratoire(s) public(s) de recherche à un projet de recherche s'inscrivant exclusivement dans les pôles de compétitivité et faisant l'objet d'une sélection par le comité scientifique du pôle concerné.

3- Nature de l'aide régionale

3-1- Pour les organismes publics de recherche

*Sont éligibles les seules dépenses concernant les **acquisitions d'équipements** réalisées par les organismes bénéficiaires indiqués au point 2-1 et directement liées à la mise en œuvre du projet présenté.*

*Pour la thématique « **sciences économiques, humaines et sociales** », les dépenses de **fonctionnement** réalisées par les organismes bénéficiaires indiqués au point 2 et directement liées à la mise en œuvre du projet présenté sont elles aussi éligibles.*

*L'intervention de la Région est plafonnée à **50% du montant des dépenses éligibles** engagées par les laboratoires publics de recherche maîtres d'ouvrage du projet (si cette option a été retenue) ou par chacun des partenaires du projet.*

3-2- Pour les entreprises

*Sont éligibles les dépenses concernant les **acquisitions d'équipement, les dépenses de personnel et de sous-traitance** réalisées par les organismes bénéficiaires indiqués au point 2-2 et directement liées à la mise en œuvre du projet présenté.*

*L'intervention de la Région, sous forme de subvention, est plafonnée à **25% du montant des dépenses éligibles** pour les grandes entreprises et à **35% du montant des dépenses éligibles** pour les PME/PMI.*

4- Instruction des projets

*Les **dossiers** doivent être adressés à la Région sur le **formulaire type** transmis par la Région, accompagnés des **expertises** réalisées à l'initiative des structures de gouvernance des pôles de compétitivité, du cancéropôle ou de la génopôle.*

Les dossiers doivent notamment préciser :

- *les objectifs scientifiques du projet,*
- *les retombées attendues sur le plan scientifique, technologique et socio-économique,*
- *les retombées attendues en terme d'emplois*
- *le budget prévisionnel*
- *les participants au projet*
- *les engagements des partenaires (scientifique et financier)*

*Les **dossiers reçus** seront examinés conjointement par les Services de la Région avec l'appui d'un groupe d'experts composé notamment de représentants du Collectif Andromède et de l'économie régionale.*

*La Région se réserve la possibilité de procéder à une **expertise complémentaire** des dossiers et/ou à l'**audition** des porteurs de projets.*

La décision d'attribution d'un financement reste du seul ressort du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou de sa Commission Permanente.

5- Critères de sélection

La sélection des projets tiendra compte des éléments suivants:

- ***qualité scientifique** des équipes et du projet et pertinence de la collaboration proposée dans la réalisation du projet*
- *caractère **prospectif** du projet par rapport à la stratégie de développement du pôle de compétitivité, du cancéropôle ou de la génopôle*
- *la **spécificité** de (des) l'équipement(s) demandé(s) au regard des équipements existants sur les campus voisins*
- *capacité du projet à **fédérer** plusieurs équipes académiques ou industrielles (mutualisation d'équipements, de personnels,...)*
- ***retombées** attendues en terme de développement économique, social et culturel régional dans le cadre des pôles de compétitivité et des projets structurants définis à l'article 1.*
- *retombées attendues en terme **d'emplois***

6- Dépôt des dossiers

*Les dossiers rédigés sur les formulaires diffusés par la Région, et visés par la personne habilitée à engager le laboratoire chef de file du projet (Délégué régional de l'organisme de recherche, Président d'université, Directeur d'Ecole ou responsable d'entreprise) et la personne habilitée à engager le pôle de compétitivité concerné par le projet, le cancéropôle ou la génopôle, devront être transmis en **5 exemplaires** au Président de la Région accompagnés:*

- *d'un courrier de chacun des partenaires (Délégué régional de l'organisme de recherche, Président d'université, Directeur d'Ecole ou responsable d'entreprise) précisant comment le projet s'inscrit dans leur stratégie de développement,*
- *d'un courrier signé par la personne habilitée à engager le pôle de compétitivité concerné par le projet, le cancéropôle ou la génopôle (précisant notamment comment le projet s'inscrit dans la stratégie de développement du pôle) accompagné d'une évaluation scientifique et économique argumentée. Si plusieurs projets sont présentés, un classement des projets devra être indiqué dans ce courrier..*

Les dossiers transmis de manière individuelle ne seront pas recevables

7- Calendrier

La date limite de dépôt des dossiers définitifs auprès de la Région est fixée au **21 mars 2006.**

La Région communiquera ses décisions de financement avant l'été 2006.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction du Développement de l'Economie Régionale
Service "Enseignement Supérieur – Technologies - Recherche"
Service "Initiatives Economiques et Développement des Entreprises"

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PROJETS RECHERCHE FINALISEE – ANNEE 2006

Intitulé du projet

(libellé de manière compréhensible pour les non spécialistes)

Domaines concernés

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Solutions Communicantes Sécurisées | <input type="checkbox"/> Parfums, arômes, senteurs, saveurs |
| <input type="checkbox"/> Mer et développement durable | <input type="checkbox"/> Risques |
| <input type="checkbox"/> Optique, photonique et imagerie | <input type="checkbox"/> Oncologie en lien avec le cancéropôle |
| <input type="checkbox"/> Fruits et légumes | <input type="checkbox"/> Génie biologique en lien avec la génopôle |
| <input type="checkbox"/> Energie | <input type="checkbox"/> et/ou ORPHEME |

Chef de file du projet (laboratoire ou entreprise) :

Tutelle (Organisme ou Université)

Responsable concerné :

E-mail :

Téléphone :

Partenaires du projet

| Laboratoires et/ou entreprises | Responsable concerné | Thématique principale | E-mail |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------|--------|
| | | | |

4- Engagements de chacun des partenaires du projet *(scientifique et/ou financier)*

| Partenaires | Nature de la participation (a) | Participation financière (b) | Etat de l'engagement (c) |
|-------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

- (a) recherche, fourniture/collecte/ traitement de données, mise à dispositions d'équipement , de personnels...
- (b) préciser équipement ou fonctionnement.
- (c) acté/contractualisé, en cours de négociation ou contacts en cours

Commentaires éventuels.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5- Intégration du projet dans la stratégie de développement du pôle de compétitivité, du cancéropôle ou de la génopôle (maximum 10 lignes)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6- BUDGET DU PROJET

6-1- Budget global

| | Total laboratoire(s) public(s) | Total entreprise(s) |
|----------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Investissement | | |
| Fonctionnement | | |

6-2- Demande à la Région :

| | Total laboratoire(s) public(s) | Total entreprise(s) |
|----------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Investissement | | |
| Fonctionnement | | |

6-3- Cas d'un maître d'ouvrage unique

Dans le cas où un **maître d'ouvrage unique** a été désigné par l'ensemble des partenaires pour assurer la gestion financière et administrative du projet, c'est cet établissement qui **engagera et justifiera auprès de la Région, pour le compte de l'ensemble des partenaires du projet, la totalité des dépenses liées à la réalisation du projet.**

La Région attribuera les crédits demandés à ce bénéficiaire unique indiqué ci-après.

BENEFICIAIRE GESTIONNAIRE

Nom de l'établissement bénéficiaire (*université, organisme de recherche, entreprise.*):

Adresse :

Tél :

Nom du chef d'établissement ou du responsable d'entreprise :

| | Montant total du projet | HT ou TTC | Montant de l'assiette subventionnable | Montant demandé à la Région |
|----------------|--------------------------------|------------------|--|------------------------------------|
| Investissement | | | | |
| Fonctionnement | | | | |

6-3- Plusieurs maîtres d'ouvrage

Dans le cas où aucun maître d'ouvrage unique n'a été désigné pour assurer la gestion administrative et financière du projet, chaque organisme assure la gestion financière et administrative de la partie du projet le concernant directement

Il n'engagera et ne justifiera donc auprès de la Région que la part des dépenses liées à sa participation au projet.

Dans ce cas, il est nécessaire de distinguer:

➤ **le coût total de l'opération** : Il s'agit du coût total du projet incluant la totalité des dépenses réalisées par l'ensemble des partenaires du projet.

➤ **le montant de l'assiette subventionnable** : Il s'agit du budget directement géré par le bénéficiaire gestionnaire. Ce montant qui sera inférieur au coût total de l'opération ne doit concerner que les dépenses qui seront réellement engagées et justifiées par l'organisme bénéficiaire de la subvention pour la partie du projet le concernant.

La Région attribuera les crédits demandés à chacun des organismes indiqués ci-après.

→ Renseigner autant de tableaux que de bénéficiaires gestionnaires

BENEFICIAIRE GESTIONNAIRE 1

Nom de l'établissement bénéficiaire (*université, organisme de recherche, entreprise.*):

Adresse :

Tél :

Nom du chef d'établissement ou du responsable d'entreprise :

| | Montant total du projet | HT ou TTC | Montant de l'assiette subventionnable | Montant demandé à la Région |
|----------------|-------------------------|-----------|---------------------------------------|-----------------------------|
| Investissement | | | | |
| Fonctionnement | | | | |

BENEFICIAIRE GESTIONNAIRE 2

Nom de l'établissement bénéficiaire (*université, organisme de recherche, entreprise.*):

Adresse :

Tél :

Nom du chef d'établissement ou du responsable d'entreprise :

| | Montant total du projet | HT ou TTC | Montant de l'assiette subventionnable | Montant demandé à la Région |
|----------------|--------------------------------|------------------|--|------------------------------------|
| Investissement | | | | |
| Fonctionnement | | | | |

BENEFICIAIRE GESTIONNAIRE 3

Nom de l'établissement bénéficiaire (*université, organisme de recherche, entreprise.*):

Adresse :

Tél :

Nom du chef d'établissement ou du responsable d'entreprise :

| | Montant total du projet | HT ou TTC | Montant de l'assiette subventionnable | Montant demandé à la Région |
|----------------|--------------------------------|------------------|--|------------------------------------|
| Investissement | | | | |
| Fonctionnement | | | | |

7- Eléments complémentaires

Préciser de manière détaillée :

- les moyens humains (en spécifiant le nombre de personnes, leur statut et le pourcentage de temps consacré effectivement au projet) et matériels existants affectés au projet
- les investissements nécessaires tout au long de la vie du projet et les sources de financement envisagées

Pour le Chef de file du projet: (*nom, prénom, signature, date*)

Le Président
d'Université

ou

Le Délégué Régional
de l'Organisme

ou

Le Responsable
de l'Entreprise

le.....2006

le.....2006

le.....2006

Pour le pôle de compétitivité, le canceropôle ou la génopôle:

Le Responsable (*nom, prénom, signature*)

le.....2006

TRANSMISSION DES DOSSIERS A LA REGION

Documents à fournir impérativement pour chaque dossier :

1. Présent formulaire dument rempli et visé par :

- le représentant de la tutelle du laboratoire chef de file (Président d'université, Délégué d'organisme de recherche, Directeur d'école, Responsable d'entreprise,...)
- le responsable du pôle de compétitivité concerné, du cancéropôle ou de la génopôle

2. un courrier de chacun des partenaires (Délégué régional de l'organisme de recherche, Président d'université, Directeur d'Ecole ou responsable d'entreprise) précisant :

- l'intitulé de l'opération
- comment le projet s'inscrit dans sa stratégie de développement ,
- le montant éventuel des subventions demandées

3. un courrier signé par la personne habilitée à engager le pôle de compétitivité concerné par le projet, le cancéropôle ou la génopôle, précisant notamment comment le projet s'inscrit dans la stratégie de développement du pôle, accompagné d'une évaluation scientifique et économique argumentée. Si plusieurs projets sont présentés, un classement des projets devra être indiqué dans ce courrier

4. une présentation de chacun des partenaires (effectifs, activités, publications en lien direct avec le projet, brevets déposés...) et la fiche entreprise pour les partenaires industriels

5. une note descriptive détaillée du projet précisant la nature de l'opération et les objectifs visés, la répartition des tâches entre les partenaires et la localisation des investissements sollicités, les retombées attendues pour la région,

6. le calendrier prévisionnel de l'opération

7. les devis liés à l'opération

8. les relevés d'identité bancaire nécessaires au versement des crédits de la Région

**Chaque dossier de candidature (formulaire + annexes) doit impérativement être adressé à la Région par le responsable du pôle de compétitivité, du cancéropôle ou de la génopôle
en 5 exemplaires papier et une copie électronique**

Les dossiers transmis de manière individuelle ne seront pas recevables

**Date limite de dépôt des dossiers auprès de la Région
le 21 mars 2006**

Pour tout complément d'information

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Direction du Développement de l'Economie Régionale
Service "Enseignement Supérieur – Technologies - Recherche"
Tél : 04.91.57.53.81 Fax : 04.91.57.55.01 fpapini@regionpaca.fr
Service « Initiatives Economique et Développement des Entreprises »
Tél : 04.91.57. 62.23 Fax : 04.91.57.52.48 emotte@regionpaca.fr

**APPEL A PROJETS RECHERCHE FINALISEE
FICHE ENTREPRISE**

Raison sociale :
 Forme juridique :
 Capital social (en €) :
 N° SIRET :
 Adresse complète de l'établissement :

Date de création :
 Code NAF :
 N° URSSAF :

Tél. : Fax :

Activité principale :

Autres activités :

Responsables dirigeants :

Nom : Prénom :
 Fonction : Tél. :

Si l'établissement est différent du siège social :

Adresse complète du siège :

Si l'entreprise appartient à un groupe :

Nom du groupe : Effectif consolidé du groupe :

Principaux autres établissements de l'entreprise (activité, code postal et commune)

| Eléments Financiers* | Exercices réalisés | | Dernier exercice clos n-1) | Exercice en Cours (n) | Prévisionnels | | |
|---|--------------------|-----------------|----------------------------|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | (n-3) | (n-2) | | | (n+1) | (n+2) | (n+3) |
| Unité monétaire de référence | KE | KE | KE | KE | KE | KE | KE |
| Années | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
| Chiffre d'affaires net total (FL) dont vente de marchandises (FG) | remplir colonne | remplir colonne | remplir colonne | remplir colonne | remplir colonne | remplir colonne | remplir colonne |
| Chiffre d'affaires export (FK) | | | | | | | |
| Valeur ajoutée** | | | | | | | |
| Frais de personnel (FY+FZ) | | | | | | | |
| Amortissements (GA) | | | | | | | |
| Frais financiers (GR) | | | | | | | |
| Résultat courant avant impôts (GW) | | | | | | | |
| Résultat net après impôts (HN) | | | | | | | |
| Capacité d'autofinancement*** | | | | | | | |
| Dividendes (2058C : ZE) | | | | | | | |
| Investissement en immobilisation | | | | | | | |
| Recherche et développement immobilisés dans l'année (2054 : part de KC) | | | | | | | |
| Recherche uniquement passée en charge | | | | | | | |
| Capitaux propres (DL) | | | | | | | |
| Effectifs (2058 C : YP) | | | | | | | |

* les références entre parenthèses correspondent à celle des imprimés fiscaux 2050 N et suivants.

** valeur ajoutée : (FL + FM + FN - FS - FT - FU - FV - FW)

*** capacité d'autofinancement : (HN + GA + HG - HC - HB + HF) pour calcul simplifié